

# DIACONESSE

Définition biblique de **Diaconesse** :

Dans les premiers siècles, se dit de femmes chrétiennes régulièrement au service de l'Église (en grec diaconos, tardivement diaconissa)

## Sommaire

- [Au 1er siècle](#)
- [Dans les siècles suivants](#)

### I. AU 1er SIÈCLE.

Avant de parler de la diaconesse féminine, il faut se rappeler le rôle considérable que les femmes ont joué dans l'introduction de nouveaux cultes, dans le paganisme, et la bienfaisance des femmes en Israël,

**(a)** La vocation de la diaconesse a ses racines dans le cœur aimant et agissant de la femme chrétienne, sa première esquisse dans le cercle des saintes femmes qui assistaient de leurs biens le Seigneur et ses disciples ([Lu 8:3](#)). Elle a déjà son luxe dans le vase de parfum ([Mr 14:3-9](#)) et sa beauté propre dans le don de la veuve ([Lu 21:1-4](#)). Elle s'essaye dans la charité de Dorcas ([Ac 9:39](#)). Elle apparaît en Phoebé, diaconesse de l'Église de Cenchrées ([Ro 16:1](#) et suivant). Paul, le grand organisateur, sait ce qu'il refusera et demandera à la femme. Elle n'enseignera pas dans les assemblées ([1Co 14:34](#)). L'égalité spirituelle des âmes n'est pas en question ([Gal 3:28](#)), mais les convenances du temps opposent une barrière infranchissable ([1Co 11:2 14:34](#)), exception faite pour la prière et la prophétie où l'Esprit est à l'oeuvre ([1Co 11:5](#), cf. [Ac 21:9](#)). Servir est son domaine. Phoebé a le même titre que les diacres (Php 1:1). Elle remplit une fonction (*étant* diaconesse) ; son rôle a été considérable (le terme employé indique une activité protectrice) ; Paul demande qu'elle soit traitée comme il convient aux saints et dans le Seigneur. Que pourrait-il dire de plus ? La 1<sup>re</sup> épître à Timothée semble bien montrer que la charge se généralise. Reuss juge probable que le passage [1Ti 3:11](#) se rapporte aux diaconesses et non aux femmes des diacres. Il y a non pas *leurs*, mais *les femmes semblablement*, ce qui indique plutôt celles qui sont de même fonction, de même titre. Le texte est intercalé entre les diacres et ce qui est dit ensuite de leur famille. Les qualités énumérées sont celles de la charge (fidèles en toute chose, [1Ti 3:11](#)). Leur place serait ainsi déjà officiellement fixée. Un peu plus tard, vers III, la lettre de Pline à Trajan parle de deux diaconesses (*ministres*) que l'exquis écrivain a fait mettre à la torture pour surprendre les secrets de l'Église. On voit quel rôle elles jouent déjà.

**(b)** Il faut marquer, au moins brièvement, la place de la *veuve* dans l'Église (voir *Veuve*) et son rapport avec la diaconesse. Dès les premiers jours l'Église a accueilli les veuves délaissées, malheureuses. Le besoin d'être juste envers toutes a fait constituer le diaconat ([Ac 6:1 9:39,41](#)). Le passage [1Ti 5:3-16](#) donne leur statut vers la fin du I<sup>er</sup> siècle. L'Église a un registre des veuves. Qui doit y être inscrite ? La veuve de 60 ans qui a donné l'exemple des vertus de la charité. Le texte énumère ses vertus, honneur et force de la chrétienté naissante. Les veuves qui n'inspirent pas confiance, et celles aussi que leur famille peut soutenir, restent en dehors. On garde ainsi une élite de femmes que l'Église aide et qui aident l'Église par leurs oeuvres continuées et par l'autorité de leurs vertus. Entre elles et les diaconesses il y a de grands rapports, parfois une sorte de confusion, mais une différence essentielle : les veuves sont des laïques assistées ; les diaconesses ont une charge qui les apparente au clergé.

### II. DANS LES SIÈCLES SUIVANTS.

La place et la charge de la diaconesse grandissent et se précisent. Au III<sup>e</sup> siècle, il est probable que peu d'Églises sont sans diaconesses. Par contre les veuves restent ce qu'elles étaient, assistées et honorées, mais formant de moins en moins un corps constitué. On voit clairement dans les *Constitutions apostoliques*, qui donnent au IV<sup>e</sup> siècle un tableau des usages du III<sup>e</sup>, le vrai rapport. Il y est beaucoup parlé des veuves (III, 1ss). Elles sont « soumises aux évêques, aux prêtres, aux diacres et même aux diaconesses », à qui elles fournissent des recrues ; elles restent dans leurs maisons « à chanter, à prier et à lire » (III, 7). La diaconesse, par contre, est l'objet d'une consécration ; l'évêque assisté des prêtres, des diacres et des diaconesses lui impose les mains et prie ainsi : « Donne-lui l'Esprit-Saint, préserve-la de toute souillure. » Cette consécration est rapportée entre celles du diacre et du sous-diacre (VIII, 18s). Les auteurs qui cherchent à en diminuer la portée ne tiennent pas compte de ce que ce don de l'Esprit signifie pour l'antiquité chrétienne (et en particulier dans les *Const. apost.*). L'Église a besoin des services ecclésiastiques de la diaconesse pour tous les cas où le diacre ne peut fonctionner : ainsi les onctions des femmes au baptême par immersion, la cure d'âme féminine (III, 15 : « là où l'on ne peut envoyer un diacre »). Il faut y joindre le soin des femmes malades, des orphelins, des veuves, l'accueil à faire aux femmes pauvres dans le culte, à la porte, et pour les placer, la surveillance des veuves et des

vierges. La diaconesse aurait voulu davantage participer en quelque mesure au sacrement de l'eucharistie, prendre la parole. L'Église ne l'a jamais admis. En Irlande elles présentent le calice aux femmes : c'est un cas unique. Chez les gnostiques, les Montanistes, les Nestoriens et dans les communautés des Priscillianistes, elles sont arrivées à leurs fins. Les *Const. apost.* constatent et consacrent la fonction dans un temps où déjà sa décadence est proche. Le clergé se défie des empiétements du ministère féminin ; ses succès hors de l'Église l'ont compromis. Le baptême par immersion, peu à peu abandonné, rend une partie de ses services inutiles. La vie monastique absorbant les vocations y met fin. En Gaule le concile d'Orange (441) décide qu'« on n'ordonnera plus de diaconesses ». La chrétienté d'Occident suit de loin. En Orient la charge dure plus longtemps : à Constantinople, sous Justinien, il y a encore, pour 60 diacres et 90 sous-diacres, 60 diaconesses ; le Basileus veille rigoureusement sur leur célibat. Mais de plus en plus ce n'est qu'un titre d'honneur qu'on donne aux femmes pieuses, aux abbesses. On sait que le pasteur Fliedner, en 1836, a relevé le nom et la chose dans les Églises évangéliques. An.

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**

5 Partages

## **Partager par email**

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2019 - [www.topchretien.com](http://www.topchretien.com)